

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 avril 2026.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

Secrétaire de séance :
Christine LE GALL

PROCURATIONS : Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Laurent DIAS à Sébastien ZOYO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU.

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET.

N° DELIB_30_2026

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs

Rapporteur : Brigitte CALDERONE

Le tableau des effectifs recense l'ensemble des emplois permanents, à temps plein, créés par délibération de la collectivité et nécessaires au fonctionnement des services. Il constitue un outil de gestion des ressources humaines permettant d'assurer une vision globale des emplois, de leur répartition et de leur organisation au sein de la collectivité.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services et de permettre une gestion adaptée des ressources humaines, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Par ailleurs, certains emplois peuvent être ouverts à plusieurs cadres d'emplois de la fonction publique territoriale lorsque la nature des missions et le niveau de technicité requis le justifient. Cette possibilité permet d'adapter les recrutements aux compétences et aux profils des candidats, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

Tous les postes figurant en annexe sont proposés à temps complet et permanents, conformément aux obligations légales et afin de garantir la stabilité des services.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le nouveau tableau des effectifs de la collectivité, tel qu'annexé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de recenser l'ensemble des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, étant précisé que les postes figurant en annexe sont proposés à temps complet et peuvent, lorsque la nature des missions et la technicité requise le justifient, être ouverts à plusieurs cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : VALIDE le tableau des emplois et des postes annexé à la délibération.

Art. 2 : AUTORISE M. le Maire à signer tout document découlant de ce tableau dans le cadre de ses prérogatives d'autorité territoriale.

Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 30 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA

La Secrétaire de séance
Christine LE GALL



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260511-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026